

Dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Fiche « mission » *Une fiche par type de mission*

Aide au remplissage de cette fiche : notice pages 7 et 8

NB : cette fiche peut faire l'objet d'échanges avec l'autorité administrative en charge de l'instruction de la demande et être modifiée. Seule la description de la mission figurant dans l'agrément fait foi.

➔ **Intitulé de la mission**

Promotion de la mixité dans le football et développement du football féminin

➔ **Lieu de réalisation de la mission :** France Etranger

➔ **Thématique principale dans laquelle s'inscrit la mission (choisir un seul thème)**

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Solidarité (1) | <input type="checkbox"/> Environnement (6) |
| <input type="checkbox"/> Santé (2) | <input type="checkbox"/> Mémoire et citoyenneté (7) |
| <input type="checkbox"/> Education pour tous (3) | <input type="checkbox"/> Développement international et action humanitaire (8) |
| <input type="checkbox"/> Culture et loisirs (4) | <input type="checkbox"/> Intervention d'urgence (9) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Sport (5) | |

➔ **Dans quel contexte ou projet s'intègre la mission ? A quel objectif d'intérêt général répond-elle ?**

Depuis 2011, le plan fédéral de féminisation et le développement du football féminin sont devenus des axes prioritaires de la politique fédérale, dont l'ambition est d'améliorer la place des femmes dans le football (pratique et encadrement confondus). Suite au succès du plan de féminisation 2011 -2016, la FFF a établi de nouveaux objectifs dans le cadre de son nouveau plan fédéral "Ambition 2020" en s'appuyant fortement dans l'accueil de la Coupe du Monde féminine 2019 en France. La mission s'intègre donc dans un plan de développement et de structuration autour du football féminin et de la mixité dans toutes les familles du football (dirigeantes, joueuses, arbitres et éducatrices/animatrices) ainsi que dans la promotion de la Coupe du Monde féminine qui aura lieu sur notre territoire .

➔ **Quelles seront les activités confiées aux volontaires (à détailler) ?**

1/ « Mesdames, franchissez la barrière » : inviter des femmes qui veulent s'investir / objectif recruter des dirigeantes

- Se rapprocher des référents féminins des clubs pour les accompagner lors des rassemblements et les aider à aller à la rencontre des femmes
- Aider les Districts à organiser les manifestations autour de cette opération
- Faire le lien entre les femmes qui souhaitent s'investir et les clubs, les suivre et les accompagner dans leurs prises de fonction

**Demande d'agrément
au titre de l'engagement de service civique
Fiche «mission»**

2/ La Semaine du football féminin

- Aider la Ligue et les Districts dans l'organisation des opérations promotionnelles (en mobilisant l'ensemble des Districts)
- Recenser l'ensemble des journées portes ouvertes des clubs

3/ Ecoles féminines de football

- Faire le lien avec les clubs pour les aider à créer une école féminine de football (via la plaquette et les supports vidéo)
- Aider la Ligue pour les remises de récompenses

5/ Actions de promotion autour de la Coupe du Monde 2019

- Aider la Ligue et les Districts à organiser des animations Foot amateur en lien avec la promotion du football féminin

→ En quoi cette mission complètera, sans s'y substituer, les actions assurées par les salariés, agents publics, stagiaires et bénévoles de la structure ?

Le service civique intervient en complément des salariés ou élu(e)s en charge de la féminisation au sein des territoires pour les raisons suivantes :

Au sein de chaque District, de chaque Ligue, existent des « référents féminisation » chargés de coordonner l'action entre la fédération et les clubs. Le jeune en mission de service civique intervient donc en complément de tout cela par le biais d'une action de promotion, de valorisation basée sur des échanges et rencontres au plus proche des clubs amateurs. De plus, les missions dédiées au service civique dans le cadre de la féminisation ne sont pas indispensables à la structure d'accueil, ni même en relation avec des tâches administratives ou logistiques.

→ Lieux d'intervention

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Commune(s) : | <input type="checkbox"/> Collectivité d'outre-mer : |
| <input checked="" type="checkbox"/> Département (s) : | <input type="checkbox"/> France entière |
| <input checked="" type="checkbox"/> Région(s) : | <input type="checkbox"/> Etranger (préciser) : |

→ Nombre indicatif annuel de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission : 50

→ Quelles seront les modalités mises en œuvre pour permettre aux volontaires d'avoir une expérience de mixité sociale au cours de cette mission?

Le volontaire aura l'occasion pendant sa mission d'échanger et partager avec les différents acteurs du football, des bénévoles dans les clubs aux élus dans les instances en passant par les cadres techniques et joueurs/joueuses.

Ils participeront à la mise en place d'actions dans des zones rurales et urbaines et visant tout type de public représentant une grande mixité de sexes, d'âges, de milieux sociaux ...

→ En quoi la mission proposée est-elle accessible à tous les jeunes ?

Aucune condition de diplôme exigée

Publication des offres de mission sur le site du service civique (portée nationale)

Diffusion des offres de mission sur les réseaux de communication des instances d'accueil

Pas d'obligation de fournir un CV ou lettre de motivation

→ Cette mission prévoit-elle l'accueil de volontaires étrangers ?

- Oui Non



**Demande d'agrément
au titre de l'engagement de service civique
Fiche «mission»**



**A compléter en cas de mission à l'étranger (3 mois minimum)
Une fiche par organisme d'accueil à l'étranger**

- ➔ Pays d'accueil :
- ➔ Lieu principal d'exercice de la mission :
- ➔ Autres lieux éventuels d'exercice de la mission :

a) Présentation de l'organisme d'accueil à l'étranger (obligatoire)

- ➔ Identification de l'organisme d'accueil à l'étranger

Statut :	
Nom :	
Adresse :	
Téléphone :	Télécopie :
Courriel :	
Adresse du site internet :	

- ➔ Identification du représentant légal de l'organisme d'accueil à l'étranger

Nom :	Prénom :
Fonction :	
Téléphone :	Courriel :

- ➔ Année de création de l'organisme d'accueil à l'étranger :

- ➔ Présentation de l'organisme d'accueil à l'étranger :

--

- ➔ Réseaux auxquels l'organisme d'accueil à l'étranger est affilié :

--

- ➔ Existe-t-il une convention de partenariat entre l'organisme d'envoi et l'organisme d'accueil à l'étranger ?

Non Oui (joindre une copie)

- ➔ Autres partenaires éventuellement impliqués à l'étranger :

--

b) Conditions d'accueil et modalités de suivi des volontaires par l'organisme d'accueil à l'étranger

- ➔ Identification du tuteur-accompagnateur chargé du suivi sur place (obligatoire) :

Nom :	Prénom :
Fonction :	
Téléphone :	Courriel :



**Demande d'agrément
au titre de l'engagement de service civique
Fiche «mission»**



➔ **Dispositions prises afin de faciliter la préparation de la mission à l'étranger (formation avant le départ, accompagnement, accueil ...) :**

➔ **Formations complémentaires prévues (précisez linguistique, culturelle, technique ...) :**

➔ **Modalités d'accompagnement du volontaire à l'étranger (précisez les liens entre le tuteur en France et l'accompagnateur à l'étranger) :**

➔ **Logement fourni au(x) volontaire(s) :**

- Type de logement :
- Equipement :
- Coût mensuel:
- Prise en charge par : Organisme d'envoi Volontaire Organisme d'accueil

➔ **Déplacements :**

- Mode de transport entre la France à l'étranger :
- Coût :
- Prise en charge par : Organisme d'envoi Volontaire Organisme d'accueil

➔ **Facilités disponibles :**

- Accès aux moyens de communication (téléphone, internet ...) :
- Accès aux soins et à des structures sanitaires :

➔ **Couverture sociale complémentaire et assurance rapatriement prévues (obligatoire) :**

➔ **Type de visa envisagé pour le volontaire et modalités de prise en charge :**

➔ **Durée :**

- Durée totale de la mission :
- Dont durée du séjour à l'étranger :

➔ **Nombre de volontaires accueillis simultanément :**

NB : Pour les séjours de plus de 6 mois, l'inscription au Registre des Français établis à l'étranger auprès des autorités consulaires françaises est vivement recommandée.